

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association "AVA habitat et nomadisme" pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage très défavorisé résidant à MUHLBACH-SUR-BRUCHE

Rapport n° CP/2018/097

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association "AVA habitat et nomadisme" pour permettre l'amélioration de l'habitat d'une famille, dans le cadre de la Maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale du Département, en conformité avec les objectifs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 identifie sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles installées dans une cinquantaine de communes, vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre (recensement 2017).

Afin de contribuer à la résorption de ces sites et à l'amélioration des conditions d'existence de leurs habitants, le Département soutient l'association « AVA habitat et nomadisme » par une subvention de fonctionnement annuelle.

Chaque opération identifiée localement, en lien avec les Communes concernées, fait, en complément, l'objet d'une demande de subvention d'investissement dans le cadre d'un budget partenarial.

A ce titre, AVA habitat et nomadisme sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention de 7 926 € pour le cofinancement d'une opération d'amélioration de l'habitat au profit d'une famille résidant à Muhlbach-sur-Bruche.

Le site d'habitat précaire de Muhlbach-sur-Bruche a fait l'objet de plusieurs opérations d'amélioration des conditions de vie, en 2008-2009, dans le cadre de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale.

Une mission de médiation sociale sur ce site est exercée par l'association AVA habitat et nomadisme, depuis 2014, afin de faciliter le lien entre les familles présentes sur le site, la Commune, les services sociaux et les autres partenaires institutionnels.

Le comité de pilotage local de suivi du site, qui réunit la Commune, les services sociaux départementaux, l'Education nationale, la Mission locale et AVA habitat et nomadisme, a convenu, en 2017, d'œuvrer prioritairement autour des conditions de vie et de la santé des résidents.

Le projet présenté par l'association AVA habitat et nomadisme, à ce titre, consiste en l'acquisition d'un mobile home « 4 saisons » et en son raccordement au réseau sanitaire, au profit d'une famille (une mère et son fils de moins de 20 ans).

Le coût total de l'opération est estimé à 13 210€. La famille apporterait 10% d'autofinancement, le Département 60% et PROCIVIS Alsace, la Fondation Abbé Pierre et la CAF, 10% chacun.

Le projet fait l'objet d'un avis favorable de la Commune de Muhlbach-sur-Bruche.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 7 926,00€ (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre la réalisation de cette opération, et d'approuver les termes du projet de convention de financement annexé au projet de délibération.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEFAY-2018/1	R2018 Logement ménages défavorisés	50 000,00 €	50 000,00 €	7 926, 00€

La commission territoriale Sud a émis un avis favorable à cette proposition de subvention ainsi que sur le projet de convention, le 19 mars 2018.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association "AVA habitat et nomadisme" une subvention d'un montant maximal de 7 926 € (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre l'acquisition et l'installation d'un mobil-home "4 saisons" et son raccordement au réseau ;

- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération ;

- autorise le président à signer cette convention.

Strasbourg, le 29/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY